

**ACADEMIE DE
MONTPELLIER**

**LYCEE ERNEST HEMINGWAY
NIMES**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2025-2026

Numéro de séance : 7

Date de convocation : 30 mars 2026

Présidence de : Franck OURTAL

Quorum : 16

Nombre des présents : 17

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE

**DES QUESTIONS
TRAITEES**

Décision

page

**Numéro
d'acte**

**Pièces
jointes**

**Avis
Vote
Extrait
Motion**

désignation N°

Approbation PV du CA du 09 mars 2026

26

Compte financier 2025

27

Compte financier affectation du résultat

28

DBM (virement entre services)

29

Signatures

**Le Président
Franck Ourtal**



La Secrétaire

Mme Ornella Solia

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 09 avril 2026

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom- Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	OURTAL Franck	P						
	Adjoint	TIPHONNET Nathalie	P						
	Gestionnaire	MOURIER- FERNANDEZ Noémie	P						
	DDFPT	CLARIS Philippe	P						
	CPE	JUST Lionel			E				
Elus locaux	Collectivité de rattachement	COUVREUR Amal		A					
		DELALONDE Julie			E				
	Commune	WOLBER Valentine		A					
	Communauté d'agglomération	CHELVI-SENDIN Maud		A					
Personnalité	qualifiée	néant		A					
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	LEBELLE Manon	P						
		MONFERME Aurélia	P						
		COULIOU Laure	P						
		CLERC Camille	P						
		HUMBERT Sophie	A		remplacée par Mme Migliorini Agnès				
		RUIZ-VALETTE Luc	P						
		ANDRE Sylvie	A		remplacée par M. Monnier Stéphane				

	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	AUDIGIER Virginie	P				
		PICHOT Vanessa	P				
		SOLIA Ornella	P				
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	QUEQUIN Catherine				E	
		ANDRIEU David		A			
		MOULBAB Samira				E	
		MARZUK Virginie	P				
		SANCHEZ Olivier	P				
	Elèves	Aurora RICALES-SAMSO		A			
		Chérine AMARGER		A			
		Julie COURTILLAT		A			
		Wendy NGUYEN		P			
		Dylan THALMENCY		A			
Total							
			17(P)	11(A)	4(E)	2 (suppléants)	

RUBRIQUE I : Ordre du jour, approbation du procès verbal du conseil d'administration précédent

Le quorum étant atteint, M. Ourtal ouvre la séance à 17h30 et rappelle l'ordre du jour.

Approbation du PV du CA précédent du 09 mars :

Vote (16 pour à l'unanimité)

RUBRIQUE II : Protocole de santé mentale

Mme Tiphonnet présente le protocole de santé mentale, dont l'objectif est de structurer une culture commune de vigilance et d'accompagnement des élèves au sein de l'établissement.

Ce protocole prévoit :

- ❖ le repérage des élèves en situation de fragilité, qu'elle soit ponctuelle ou durable ;
- ❖ des modalités d'orientation claires vers les interlocuteurs adaptés ;
- ❖ l'identification des acteurs impliqués (personnels enseignants et administratifs, agents, familles, élèves) ;
- ❖ une meilleure connaissance des ressources internes et externes (infirmières, psychologue scolaire, DSDEN).

Une diffusion large du dispositif est prévue, accompagnée de supports d'information à destination de l'ensemble de la communauté éducative. Mme Tiphonnet remercie les enseignants ayant contribué à l'élaboration de ce travail.

RUBRIQUE III : Compte financier 2025

Mme Mourier-Fernandez présente le compte financier de l'exercice 2025, précédé d'un rappel du contexte de l'établissement.

L'établissement a accueilli 1307 élèves en 2025, dont environ 30 % dans l'enseignement supérieur. Il propose également des formations GRETA ainsi qu'une licence professionnelle en partenariat avec l'université de Nîmes.

Elle rappelle que le budget initial, présenté à l'automne 2024, visait à être le plus sincère possible au regard des informations disponibles. Le compte financier permet désormais d'analyser l'exécution réelle et d'identifier les écarts.

Une tendance à la baisse des dotations est observée, en lien notamment avec la diminution des effectifs. La ventilation des recettes met en évidence que les principaux financeurs sont la Région, les familles (notamment via la restauration et les voyages). La part de l'État apparaît limitée dans ces recettes, mais n'inclut pas les dépenses de personnel qui font qu'il s'agit en réalité du premier contributeur.

• Résultat global

Le résultat de l'exercice 2025 fait apparaître un déficit de **-102 712,13 €**. Ce résultat est toutefois à relativiser au regard du fonds de roulement, qui s'élève à **123 jours**, le FDR reste élevé.

• Service ALO (administration et logistique)

Le service présente un déficit de **-75 207,07 €** (335 221,05 € de dépenses pour 260 013,98 € de recettes).

Ce résultat s'explique principalement par :

- ❖ la forte hausse du coût du gaz, dont l'évolution n'avait pas été anticipée à ce niveau ;
- ❖ le poids du contrat de maintenance du chauffage avec VEOLIA.

La dépense de viabilisation reste élevée malgré une baisse annoncée par la région en rapport à l'année précédente.

- Service AP (activités pédagogiques)

Le service enregistre un déficit de **-52 304,60 €** (292 954,93 € de dépenses pour 240 650,33 € de recettes).

Malgré la contrainte budgétaire, le choix a été fait de maintenir l'ensemble des projets pédagogiques votés.

Les principaux postes de dépenses sont :

- ❖ les dépenses d'enseignement (environ 48 000 €) ;
- ❖ la reprographie (32 695,97 €), avec une baisse attendue en 2026 grâce à la mise en place de quotas ;
- ❖ Poste dépense EPS (43 975 €), lors de la construction budgétaire le lycée pensait pouvoir compter sur une dotation d'équipement de musculation qui aurait permis de limiter les déplacements et la location d'installation sportive. Finalement la Région a décidé de ne pas donner ce matériel. Il a fallu modifier substantiellement le budget AP.

Concernant les projets :

5 voyages ont été réalisés en 2025 (Barcelone, Londres, Allemagne, Paris, Florence) ; il est rappelé que ces projets génèrent un coût important, notamment en raison de la prise en charge des accompagnateurs. C'est pourquoi il a été décidé que le nombre de voyage à l'étranger sera réduit à 1 ou 2 pour l'année 2026.

Le dispositif ERASMUS représente une dépense de **23 691,60 €**, couvrant les mobilités et les frais de fonctionnement.

- Service Vie de l'élève (VE)

Les aides aux élèves et aux familles représentent 10 585,78 € pour environ 50 élèves dont :

- 6 877,13 € au titre du fonds social d'État ;
- 2 858,94 € d'aides régionales à la restauration ;
- 849,71 € via la caisse de solidarité pour les étudiants.

Il est rappelé que les étudiants, tout comme les élèves, sont invités à effectuer les démarches nécessaires pour bénéficier de ces aides.

- Service SRH (restauration et hébergement)

Le service présente un excédent de **+9 205,67 €** (419 122,70 € de recettes pour 409 917,03 € de dépenses).

Ce résultat positif s'explique par une gestion rigoureuse, notamment grâce à la vigilance sur le gaspillage. Une augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire est observée, au détriment de la cafétéria.

- Service OPC (immobilisations)

Aucune immobilisation n'a été réalisée en 2025. Le montant de l'actif immobilisé s'élève désormais à **143 118,31 €**.

Vote (17 pour à l'unanimité)

RUBRIQUE IV : DBM (virement entre services)

La panne du compresseur de la cellule de refroidissement du service de restauration impose une intervention rapide, l'équipe travaillant actuellement en flux tendu.

Le coût de la réparation s'élève à 3 609,42 €, dont 50 % pris en charge par la Région. Il est proposé de financer le reste (1 804,71 €) par un virement du service SRH vers le service OPC.

RUBRIQUE V : Questions diverses

1. Questions des représentants des personnels enseignants

- **L'utilisation de brouilleurs est-elle envisageable lors des examens ?**

M. Ourtal indique que cette solution a déjà été expérimentée dans d'autres établissements mais n'a pas été retenue notamment en raison de son illégalité. Par ailleurs, ces dispositifs poseraient un problème de sécurité en empêchant tout appel aux services d'urgence.

- **Quelles suites sont données aux cas de triche aux examens ?**

M. Ourtal précise que l'établissement n'est pas systématiquement informé des sanctions. Des exemples sont néanmoins évoqués : attribution d'un zéro au baccalauréat ou non-obtention du diplôme en BTS.

La question de l'efficacité dissuasive de ces sanctions est soulevée. Par ailleurs, il est rappelé que les objets connectés (montres, lunettes, écouteurs) constituent aujourd'hui un vecteur important de fraude. La nécessité de renforcer l'information sur les risques encourus des élèves est évoquée.

- **Le chauffage du bâtiment B est-il défaillant ?**

Mme Solia indique que les relevés de température sont conformes et analysés plusieurs fois dans la semaine. Toutefois, des écarts de ressenti peuvent s'expliquer par l'humidité, l'exposition des bâtiments ou leur configuration.

- **Où en est-on avec le contrat d'énergie de l'établissement ?**

L'établissement est engagé avec VEOLIA. Un rendez-vous récent a permis d'aborder des difficultés liées au chauffage et à la facturation, actuellement en cours de traitement.

- **Pourquoi n'y a-t-il pas deux agents à la cafétéria ?**

Il est rappelé que la Région ne préconise qu'un seul agent. La situation est actuellement contrainte par le mi-temps thérapeutique de l'agent en poste, limitant les horaires d'ouverture. La possibilité d'un renfort semble peu probable au regard des règles de la Région en matière de remplacement.

- **Est-il possible de faire un point sur la situation des absences des agents ?**

Mme Mourier-Fernandez indique que six agents sur vingt-neuf sont actuellement absents. Il est précisé que les motifs d'absence ne sont pas connus de la direction. Les échanges entre Mme Mourier-Fernandez et Mme Monfermé mettent en évidence les difficultés liées à la charge de travail pour les agents présents qui doivent se répartir le travail de leurs collègues en arrêt. Mme Monfermé pose la question de la souffrance au travail et demande de réunir un CHSCT à ce sujet.

- **Est-il possible d'améliorer le buffet pour le moment de convivialité de fin d'année (alcool, animation musicale) ?**

La direction rappelle le cadre réglementaire encadrant la consommation d'alcool et les responsabilités engagées en cas d'incident. Au regard de ces éléments et du coût financier, il n'est pas envisagé de mettre en place une prestation musicale spécifique mais comme l'an dernier il sera proposé d'agrémenter une playlist partagée déjà existante.

2. Questions des représentants des parents d'élèves

- **Question relative à des remontées de familles sur la qualité des fruits.**

Il est expliqué que l'établissement a fait le choix de travailler avec des producteurs locaux, en privilégiant des fruits dits « moches », non calibrés mais de qualité gustative. Ce choix s'inscrit dans une démarche de consommation responsable. Une campagne de communication sera réalisée à ce sujet.

La séance est levée à 19h15.